# suva

# Transformation et déconstruction de matériaux contenant du goudron: liège aggloméré, colles de parquet, remblais

#### L'essentiel en bref

- Dans les bâtiments construits avant 1990, il faut s'attendre à trouver des matériaux contenant du goudron.
- Le goudron présente une forte teneur en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques).
- Il ne faut pas confondre le goudron avec le bitume qui affiche une teneur en HAP env. 1000 fois plus basse.
- Le goudron peut être cancérogène. Il pénètre dans l'organisme par inhalation de poussières contenant du goudron ou par la peau non protégée.
- S'il y a également des matériaux amiantés, les règles publiées sur l'amiante doivent être appliquées en priorité.

#### Préparation du travail

## Détermination des dangers

Un diagnostic des polluants du bâtiment doit être réalisé avant le début des travaux.

#### Instruction

Instruisez le personnel sur les risques des HAP et les méthodes de travail (déconstruction et élimination) avant le début des travaux. Instruisez et définissez également l'utilisation correcte des EPI (équipements de protection individuelle) et la procédure à suivre pour entrer et sortir de la zone de travail (règles d'hygiène: voir p. 2).

#### Zone de travail

- Réglementer l'accès et interdire l'accès à la zone de travail aux tiers. Apposer un panneau d'accès interdit.
- Pour les travaux de grande surface, par exemple des pièces entières, créer une zone avec sas et extracteur d'air avec dispositif de filtration (zone noire-blanche), sans nécessité de charbon actif.
- En cas de travaux de petite surface, par exemple une niche de radiateur, la zone de travail peut être délimitée par des moyens simples. Celle-ci doit être nettoyée après la fin des travaux.
- Dans un bâtiment en démolition où les portes et fenêtres sont déjà démontées, la prévention des maladies professionnelles n'exige pas de créer des zones, pour autant qu'aucune personne non protégée ne se trouve dans les espaces attenants (protection collective). Les prescriptions des autorités environnementales s'appliquent.

Les travaux de transformation ou de déconstruction effectués sur des matériaux contenant du goudron entraînent la libération de grandes quantités de poussières nocives.



1 Transformation: extracteur d'air et sas à l'entrée de la zone



2 Déconstruction: bâtiment en démolition

Suva Case postale, 6002 Lucerne Fiche thématique 33106.f État: novembre 2023 Téléchargement: www.suva.ch/33106.f

#### EPI (équipements de protection individuelle)

- Protection des voies respiratoires. Systèmes à surpression: appareils isolants à adduction d'air frais ou appareils filtrants à ventilation assistée, classe TH3P au minimum
- Protection contre la poussière: combinaison à capuche de catégorie III, type 5/6, à éliminer après usage
- Gants en caoutchouc nitrile ou butyle (EN 374, type A)
- Toutes les zones de transition, par exemple entre la combinaison et les gants, doivent être recouvertes de ruban adhésif.

#### Équipements techniques, matériel et outils

- Choisir des procédés produisant peu de poussières.
- Utiliser des équipements tels que des fraiseuses ou des meuleuses avec aspiration à la source.
- Matériel de séparation de la zone de travail (film plastique résistant à la déchirure, lattes en bois, ruban adhésif)
- Extracteurs d'air, dépoussiéreurs, sas
- · Aspirateur industriel de classe H

#### **Exécution des travaux**

Ne pas utiliser des équipements de travail dégageant de la chaleur, par exemple un pistolet à air chaud ou un chalumeau. Les déchets doivent être emballés de façon à ne pas libérer de poussière lorsqu'ils sont évacués de la zone de travail (p. ex. big bags ou conteneurs).

#### Règles d'hygiène

- Lors du retrait de la combinaison à usage unique, continuer à porter le masque de protection et veiller à ne pas salir les vêtements.
- Organiser le nettoyage de la protection respiratoire; celui-ci doit pouvoir être effectué sur place.
- Installer un poste de lavage. Se laver les mains avant les pauses.
- Ne pas consommer ni conserver des boissons ou des aliments dans la zone de travail ou la zone contaminée.



3 Protection respiratoire indépendante de l'air ambiant ou appareils filtrants à ventilation assistée, combinaison à usage unique et gants de protection

L'entretien des appareils de protection respiratoire utilisés doit être effectué régulièrement et conformément aux prescriptions du fabricant.

#### Élimination des déchets

Les déchets qui contiennent des HAP doivent être éliminés conformément aux prescriptions cantonales en vigueur.

#### Fin des travaux

#### Nettoyage et entretien

Après la fin des travaux, la poussière visible doit être éliminée de la zone de travail par voie humide ou au moyen d'un aspirateur de classe H. Les équipements de travail utilisés doivent également être nettoyés dans les règles de l'art. En cas de travaux de déconstruction dans un bâtiment en démolition, il est possible de renoncer à un nettoyage approfondi.



### Infos complémentaires

- www.suva.ch/polluants-du-batiment
- Ordonnance sur les travaux de construction, RS 832.311.141
- Suva, secteur génie civil et bâtiment
  Tél. 021 310 80 40, genie.civil@suva.ch